

Affaire suivie par Frédérique Vray
PV 2022-09 -20

Courriel : frederique.vray@univ-poitiers.fr

**PV approuvé le 15 novembre
2022
avec modifications**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 4 OCTOBRE 2022

Affaire suivie par F. Vray

PV2022-10-04

Courriel : frederique.vray@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 27 septembre 2022, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mercredi 4 octobre 2022.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents

Membres élus :

- M. Erwan Coussy, parcours adapté EE, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Bruno Defever, IGE, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Elvire Diaz, professeure d'Université, Faculté de Lettres et Langues, UP
- Mme Sandrine Diebolt, PRAG, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Guillaume Garnier, PRAG, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Magali Mouchard, SAENES, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Stéphanie Volteau, maître de conférences, INSPE site de la Vienne, UP

Membres représentants de l'université de Poitiers

- M. Yannick Blandin, assesseur à la pédagogie de la FSS, UP

Personnalités extérieures :

- Mme Alison Charamon-Hill, IA-IPR Anglais, académie de Poitiers
- Mme Sylvie Charpentier, conseillère technique premier degré de Mme la rectrice, académie de Poitiers
- M. Michel Fayol, professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut
- Mme Christine Gastaud, directrice adjointe de l'IH2EF
- Mme Noémie Lachaud, administratrice MGEN
- M Jean-Charles Linier, directeur de l'EAFC, académie de Poitiers
- M. Jean René Cherouvrier, responsable des formations MEEF, LRU

Étaient représentés :

- M. Julien Celle, procuration à Mme Sandrine Diebolt
- Mme Laure Jouve, procuration à Mme Stéphanie Volteau

B) Membres invités :

Étaient présents

- M. Denis Alamargot, PU, directeur de l'INSPE, UP
- M. Stéphane Bravard, directeur du site INSPE de Poitiers
- M. Jean Marie Meslier, directeur du site INSPE d'Angoulême
- M. Victor Millogo, MCF, chargé de mission Recherche
- Mme Olga Otero, assesseure à la pédagogie, INSPE académie de Poitiers
- Mme Sarah Pigeaud, directrice du site INSPE de Niort
- Mme Frédérique Vray, responsable administrative, INSPE académie de Poitiers

Étaient excusés :

- Mme Hélène Desormes, responsable de la Cellule d'appui au pilotage et à l'innovation, INSPE, UP
- Mme Lucie Malbos, assesseure adjointe à la pédagogie de l'UFR SHA, UP
- M. Frédéric Richard, vice-doyen Relations internationales de l'UFR SFA, UP
- M. Yves Trousselle, représentant du Conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du Conseil d'institut du 15 juin 2022
- 2) Nouvelle direction de l'INSPE - politique générale et orientations
- 3) Budget prévisionnel 2023 - présentation et vote
- 4) Bilan de la rentrée 2022-2023
- 5) Point d'étape sur la mise en oeuvre de la formation des stagiaires T0
- 6) Point sur la préparation à l'épreuve orale et les pistes d'amélioration
- 7) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 h par M Fayol qui présente l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils auraient des questions diverses à ajouter. E Coussy indique qu'il aura une question à porter en fin de séance.

1. Approbation du PV du Conseil d'institut du 15 juin 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil d'institut du 15 juin 2022 :

Nombre de votants : 15 présents et 2 procurations

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Le procès-verbal est approuvé.

2. Nouvelle direction de l'INSPE - politique générale et orientations

M Fayol annonce qu'il est heureux d'accueillir D Alamargot, nouveau directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, professeur des universités, poitevin de formation. M Fayol tient à renouveler ses remerciements à Mario Cottron, ancien directeur de l'INSPE, parti à la retraite le 31 août 2022. M Fayol cède la parole à D Alamargot afin qu'il puisse se présenter.

D Alamargot indique avoir passé 10 ans à l'INSPE de Créteil et avoir accepté la fonction de direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers avec beaucoup d'intérêt et d'émotions car il a précisément commencé sa carrière à l'IUFM de Poitou-Charentes en 1997, avant d'être directeur adjoint à la recherche et à l'internationalisation de l'INSPE de l'académie de Créteil, à partir de 2014, pendant 8 ans. Il connaît les partenaires, les territoires et retrouve les collègues poitevins avec plaisir.

Avec cette double expérience, D Alamargot souhaite impulser des directions qui maximiseront la dimension académique en impliquant les 2 universités et les 4 sites de formation (avec des opérations de mutualisation en cours d'achèvement, un déménagement au campus des Valois). Il tient à la dimension académique et veillera à l'homogénéité des maquettes.

D Alamargot indique que l'INSPE occupe une position assez exceptionnelle avec la présence des opérateurs nationaux comme le CNEO, l'IH2EF, Canopé national sur le territoire. Il souligne également l'importance de tisser et de renforcer les liens avec les partenaires. Poitiers se veut "capitale de l'éducation", à juste titre, et le contexte est favorable pour entretenir, développer des liens de collaboration avec tous ces partenaires. Le Rectorat est également un partenaire au sens fort du terme, et notamment l'EAFC qui assure la formation continue et continuée avec laquelle l'INSPE travaille en étroite collaboration pour le montage de la formation T0. Il est important de « vitaliser » et renforcer ces liens avec une politique générale académique, ouverte aux partenariats au sein desquels l'INSPE a toute sa place.

D Alamargot tient à rendre hommage à Mario Cottron qui s'est attaché à mettre en place un socle BIATSS/formateurs, à favoriser la communication d'un site à l'autre (sur les mémoires, les différentes actions de formation). D Alamargot souhaite également travailler collectivement et avec transparence. Des chantiers importants sont engagés, d'autres sont à venir : la mise en place de la réforme, la formation des stagiaires T0, mais aussi la question de l'encadrement des mémoires. Un tuilage a été opéré en juin/juillet sur chacun des 3 sites INSPE 16, 79 et 86. A cette occasion, il a pu rencontrer toutes les équipes de formateurs et ce fut l'occasion de faire le point des réussites et points d'amélioration. Il souhaite renforcer la dimension académique en ouvrant des discussions avec les formateurs et en donnant un poids important au COSP qui doit être saisi en premier lieu sur toutes questions et fournir des préconisations au CI. Le COSP et le CI peuvent s'appuyer sur les 5 commissions consultatives. Un des chantiers à poursuivre sera l'approche par compétences. Il faudra pouvoir disposer d'un outil commun avec l'EAFC pour mettre en place un continuum de formation et favoriser l'échange de ressources contribuant à la formation initiale et continue. Nous devons accueillir au sein de l'INSPE des praticiens (pour assurer 33 % du plan de formation avec des échanges inter ou pluri-catégoriels). Le suivi des étudiants, des stagiaires et des titulaires doit s'opérer en pleine collaboration.

D'autres axes forts : l'ingénierie de formation pour les conseillers pédagogiques, le numérique et les relations internationales. Pour les relations internationales, il faut s'orienter vers des modes de subventions, l'INSPE a besoin de ressources pour activer, maintenir,

étendre son action. Différents programmes tels que EC2U, Coimbra, Erasmus +, Erasmus international existent et l'INSPE doit pouvoir s'y positionner.

La recherche pour l'éducation apparaît également centrale et doit être réaffirmée dans les INSPE. L'INSPE de Poitiers se trouve dans une configuration là aussi assez exceptionnelle puisqu'il est entouré de laboratoires (FoReLLIS, CeRCA, Techné, Xlim, GRESCO...) qui représentent différentes disciplines contributives essentielles à l'éducation. L'INSPE n'héberge pas de laboratoire, mais peut être envisagée comme une interface entre les laboratoires et le terrain, permettant d'avancer sur des programmes de recherche originaux. Il faut pouvoir fonctionner avec des apports budgétaires et avec nos formateurs afin de contribuer à ce réseau. L'université de Poitiers est lauréate de PIA, comme le PIA4 Excellence, ou participe à des projets récemment soumis comme l'AMI "Innovation dans la forme scolaire", permettant d'obtenir des apports financiers.

D Alamargot souhaite pouvoir s'entretenir avec tous les formateurs, les responsables de départements, de mention, de parcours et propose de fixer des rencontres deux fois par an avec les partenaires sociaux. La transparence, la confiance et le dialogue doivent être favorisés. Sur le plan administratif, en collaboration avec Frédérique Vray qui débute sa mission de responsable administrative, il a engagé un travail de révision de l'organigramme et de clarification du règlement intérieur. L'identification des besoins est en cours, l'objectif étant à partir de décembre 2022, de présenter un organigramme complet, selon les principes de subsidiarité, tel que demandé à l'UP par l'HCERES, afin de fonctionner de façon fluide et sans redondance. Un travail de clarification des missions, des prises de responsabilité, est à entreprendre pour se mettre en ordre de marche.

M Fayol rappelle la situation privilégiée de l'INSPE situé à Poitiers, « capitale de l'éducation », position qui joue un rôle majeur dans les orientations à donner et les missions à accomplir. Il remercie D Alamargot d'avoir rappelé l'importance d'une continuité notamment pour les relations internationales et d'avoir souligné la place occupée par la recherche.

S Volteau indique que l'équipe est face à une difficulté récente avec les séminaires en didactique de français qui n'ouvrent pas, il s'agit d'une situation inédite. Il faudra sans doute repenser les choix des étudiants mais il y a un déséquilibre à regarder de façon attentive et précise. Elle se questionne sur la place de la didactique des disciplines en général.

D Alamargot explique qu'un certain nombre de dossiers sont à considérer, sur les aspects transversaux, disciplinaires, sur le recrutement, la question des mémoires, l'accompagnement des étudiants vers des choix éclairés. Il regrette, le fait que des séminaires n'ouvrent pas et précise qu'il faudra sans doute considérer cette première année comme le temps de de l'analyse des difficultés afin de repartir sur des bases nouvelles, plus équitables. Certains collègues ont plus d'encadrement que d'autres, il faudra s'interroger en toute quiétude et en connaissance de cause. D Alamargot ajoute qu'il dispose d'une bonne représentation de l'importance de la didactique de français.

V Millogo indique avoir centralisé les choix des thématiques et qu'une répartition non équilibrée est apparue. Une procédure est à mettre en place pour équilibrer le nombre des PE ou des PLC afin que chaque enseignant chercheur puisse encadrer au moins une année sur deux un séminaire. C'est un sujet à mettre en avant lors des prochaines réunions.

M Fayol conclut en disant que c'est un point à mettre à l'ordre du jour d'un prochain COSP.

3. Budget prévisionnel 2023

D Alamargot annonce une tendance à la baisse qui est liée à une diminution de la dotation de l'UP et de la localisation de l'INSPE sur le Campus des Valois, conduisant à une possible baisse de la subvention du Conseil départemental. Il a fallu procéder à un rééquilibrage du budget sans prendre de décision impactante, il conviendra de s'interroger sur les modalités d'arbitrage du budget en 2023.

Frédérique Vray présente le budget prévisionnel 2023 (cf. note de présentation du budget initial 2023).

Les prévisions de recettes s'élèvent à 227 152 € : les prévisions de recettes de fonctionnement sont évaluées à 164 371 € et celles d'investissement à 62 781 €.

Les prévisions de recettes de fonctionnement (164 371 €) sont calculées à partir des éléments suivants :

- nous disposons d'une dotation de fonctionnement de 406 384 € à laquelle nous devons soustraire un certain nombre de prélèvements d'un montant de 296 013 €. Les trois types de prélèvements sont :
 - 149 942 € => centre financier de l'UB Paie
 - 22110 € => prise en charge en central des rémunérations des CDI et CDD sur postes vacants
 - 123 963 € => paiement de prestations de fonctionnement directement prises en charge par les services communs et autres services centraux de l'établissement
==> soit une dotation nette de 110 371 €

- les ressources propres de fonctionnement de 54 000 € qui correspondent à :
 - 44 000 € => Dotation Conseil départemental (Campus des Valois)
 - 10 000 € => Taxe d'apprentissage

Les prévisions de dépenses sont à observer :

- par grandes masses :
 - Fonctionnement : 164 371 €
 - Investissement : 62 781 €
 - Personnels hors UB Paie : 0 €
- par axes stratégiques :
 - Formation initiale et continue niveau Master (D102) : 155 490 € (dont 9 500 € d'activités de recherche)
 - Pilotage et support (D115) – ensemble des moyens destinés à soutenir les activités de l'INSPE : 66 662 €
 - Vie étudiante (D203) – activités associatives, culturelles et sportives : 5 000 €

D Alamargot conclut cette présentation en relevant les points essentiels. Il faut retenir la baisse des recettes propres de 26 % qui est due à la diminution de la subvention du Conseil départemental de la Charente, à la fin du versement de la subvention de la MAIF et à la fin du PESI (partenariat éducatif de solidarité internationale). La dotation d'équilibre (attributions – contributions) de l'université est également en baisse de 19 %, liée au coût à venir des fluides et à la crise énergétique.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, il a fallu prendre en compte les besoins incompressibles (contrats en cours, dépenses récurrentes de fonctionnement en lien avec la pédagogie et l'administration) et procéder à l'ajustement des attributions aux différents projets (recherche, relations internationales, prévisions d'équipement, renouvellement des matériels...). Le budget a dû être diminué de 32 000 € et cette baisse a été réalisée au *prorata* des différents postes de dépenses.

Au cours de l'année, nous devons analyser l'apport de la formation des stagiaires T0 (dotation de 1 600 € par stagiaire à mi-temps / environ 250 000 € versé par le Ministère en fonction des effectifs), examiner les conséquences des mutualisations sur le coût de la SCD (prélèvement de 80 000 € - rendez-vous pris auprès de la responsable du SCD pour analyser l'origine des coûts et les ajustements possibles) et confirmer le montant de la subvention du Conseil départemental de Charente (44 000 € *a priori*).

Ce budget prévisionnel a donc été établi sur la base des éléments tangibles actuels, nous devons vraisemblablement le faire évoluer dans le cadre des budgets rectificatifs.

M Fayol explique que l'INSPE dispose de marges de manœuvre faibles, voire inexistantes avec des inconnues importantes, notamment la subvention du Conseil départemental de Charente. On ne peut pas savoir si la baisse couvrira la diminution des frais correspondant au déménagement ou si resteront, à la charge de l'INSPE un certain nombre de coûts qui ne seraient pas couverts par la nouvelle dotation. Il ajoute que la question des ressources documentaires se pose et que la somme demandée est conséquente.

M Fayol précise qu'une présentation pourra être faite en mai-juin 2023 avec les ressources effectives, des orientations et des priorités. Les questions sont ouvertes.

Questions ouvertes :

Erwan Coussy réinterroge sur le montant de la rémunération des stagiaires T0, 1 600 € par stagiaire T0 inscrit.

D Alamargot précise que la lettre de cadrage accompagnant l'arrêté indique que cette somme doit couvrir leur formation et leur inscription universitaire. Cette dotation n'étant pas suffisante, il s'est avéré nécessaire de faire des choix, comme des mutualisations de certaines parties de la formation. Aucune dotation n'était prévue au départ pour la formation des T0, il était pensé que leur formation était mutualisable avec la formation initiale. Des discussions entre le réseau des INSPE, la DGESCO et la DGESIP ont eu lieu afin d'explicitier les spécificités de la formation des T0.

JR Cherouvrier précise que cette dotation doit également couvrir la formation des temps complets.

D Alamargot confirme que le budget est calculé sur la base du nombre d'étudiants mi-temps et doit couvrir la formation des T0 mi-temps et temps complet, ainsi que les inscriptions universitaires.

JC Linier précise que cette dotation concerne le coût de la formation des stagiaires et non pas la rémunération des stagiaires qui est opérée, elle, par le Rectorat.

E Diaz s'interroge sur les effectifs et la part de cette dotation dans le budget.

D Alamargot répond que le coût s'élève à 250 000 € pour 160 stagiaires mi-temps PE-PLC. Cette somme n'est pas encore intégrée dans le budget qui a été présenté, des discussions sont en cours avec l'université sur la façon de considérer et ventiler les heures. Nous serions sur un coût chargé de 185 € à l'université, plutôt à 165 € à l'INSPE ou sur des vacances, des heures complémentaires à 43 €.

Lors des dernières discussions, l'université s'est engagée à minimiser les vacances, les heures complémentaires et à intégrer ces crédits dans la masse salariale en modifiant notre seuil des 22 000 h, qui pourrait être réévalué à 23 000 h. Il y a 5 000 h de formation à budgétiser de cette façon-là. D'autres universités préféreront la vacation, les heures complémentaires, d'autres seulement le coût chargé. Cela correspondrait à 1 000 h de formation dans notre cas, et non plus à 5 000 h. Dans ce cas, il ne serait pas possible de mettre en place la formation. Les discussions ont fait l'objet d'une négociation économique, politique, stratégique. L'université comprend et soutient la réalisation de ces formations en les intégrant dans sa masse salariale.

S Volteau indique que pour les TO PE mi-temps, les cours ne sont pas mutualisés avec les M2, ce qui n'est pas le cas pour les CPE qui mutualisent. Elle se demande si la dotation reste la même.

D Alamargot explique que certaines parties de la formation peuvent être mutualisées, à hauteur de 70 % pour certaines formations. La mutualisation permet d'économiser des heures de formation qui peuvent ensuite être attribuées à d'autres pans de la formation. Les différents parcours ont été mutualisés dans le cas de la formation disciplinaire. L'idée initiale de la mutualisation émise par le Ministère a été reprise et est justifiée pédagogiquement, ce qui réduit à 450 h le volume de formation grâce aux 70 % de mutualisation. Pour la formation transversale, nous avons entre 6 à 8 groupes qui vont suivre les formations sur nos 3 sites (pour les temps complets, sur le site de formation le plus proche, lieux barycentriques pour éviter les frais de déplacement). Il est important de noter que le fait de mutualiser sur des bases pédagogiques la formation des mi-temps permet de dégager des heures pour les visites de classe. Nous pouvons assurer les 5 heures de visites (deux visites pour les PE, une visite pour les PLC). Ces visites représentent un total de 850 h de formation, ce sont des choix pédagogiques qui se justifient pleinement pour une formation par alternance.

Y Blandin demande des précisions concernant la subvention de la Charente.

D Alamargot indique qu'il peut y avoir une diminution de la somme initiale liée au fonctionnement du site Montmoreau. Sur la base de notre analyse (en retirant les fluides), nous avons estimé la somme à 44 000 € afin de poursuivre nos activités et l'achat d'équipements. Nous sommes dans l'attente des résultats des négociations.

JM Meslier ajoute qu'avec l'arrivée de l'INSPE sur le Campus des Valois, il y a aussi une mutualisation avec les autres composantes. La négociation va s'opérer également avec les autres composantes (Droit, FSS) pour le partage des espaces, des frais.

S Volteau demande à JM Meslier si dans le cadre de cette installation, les personnels administratifs et enseignants de l'INSPE sont moins bien dotés en salles et bureaux.

JM Meslier répond qu'il n'y avait plus de bureau pour les enseignants sur l'ancien site parce qu'ils n'en exprimaient pas le besoin. Lorsque le projet de déménagement a été avancé, tous les enseignants, personnels de l'ensemble des composantes ont été consultés par un cabinet d'audit de Bordeaux.

A l'issue de ces consultations, le projet a été présenté à plusieurs architectes. Un certain nombre de bureaux sont actuellement occupés conformément aux demandes formulées, les personnels se sont installés dès la rentrée. Il est convenu d'en rediscuter sur site pour assurer le meilleur équilibre possible et répondre aux besoins. Un nouveau modèle est à construire, à faire évoluer et à faire vivre.

M Fayol propose de procéder au vote du budget prévisionnel 2023, à partir du schéma qui a été présenté, il s'agit d'un équilibre budgétaire temporaire qui pourra être revu en juin 2023.

Vote du budget prévisionnel 2023 :

Nombre de votants : 15 présents et 2 procurations

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 7

Le budget prévisionnel est adopté.

M Fayol remercie pour ce témoignage de confiance.

S Volteau précise que le vote d'abstention n'est pas un vote contre, et cette position s'explique par le fait qu'il y a trop d'inconnues dans un budget qui est en cours de construction.

M Fayol répond que cette position est légitime.

4. Bilan de la rentrée 2022-2023

D Alamargot dresse le bilan sur la rentrée académique et sur chacun des sites. En termes d'effectifs, il faut noter la diminution nationale du recrutement des étudiants. Au sein de notre INSPE, cette baisse d'effectifs engendrant la fermeture de groupes est à souligner. La rentrée s'est bien passée pour les étudiants en formation initiale. Le chantier concernant la formation des T0 est important et est à préciser alors que les formations débutent. Globalement, le bilan est plutôt favorable, les stagiaires ont été accueillis, des journées d'accueil, des réunions d'information ont eu lieu. Se pose la question de la répartition des services dans ce contexte particulier, notamment la formation des T0. Dans le dossier d'accréditation, un argument assez fort sur le principe de vase communicant (formation initiale, formation continuée) a été énoncé. Il s'agit d'avancer ensemble, avec bienveillance pour aller vers la meilleure répartition possible.

5. Point d'étape sur la formation des T0

D Alamargot aborde ce point avec Jean-Charles Linier, Directeur de l'E AFC, partenaire direct de l'INSPE ici. L'INSPE et l'E AFC sont missionnés pour la mise en œuvre de cette formation.

D Alamargot redonnera le cadre général (maquettes, effectifs) et il s'agira ensuite de discuter après cette présentation des grands enjeux sur le financement et sur l'économie générale de la formation et les effectifs.

Il faut situer la formation des stagiaires temps-complet dans un cadre plus large du continuum de formation qui réunit l'INSPE avec l'EAFIC vers une conception plus individualisée de la formation, éventail d'outils de formation prépro en licence, des PPPE (Parcours préparatoires au professorat des écoles) ouverts au lycée Camille Guérin. Notre cœur de métier est ce concours qui est positionné en fin de M2. La formation continuée (T0-T1-T2-T3) et continue sur le PAF. Il faut considérer notre formation dans un continuum de formation : étudiants, stagiaires et enseignants. En arrière-plan, un référentiel de compétences évolutif avec un suivi plus individualisé, des outils comme le portfolio. Dans ce contexte, une formation de 3 populations différentes : les étudiants contractuels (les STAR en responsabilité pour 1/3 du temps, impliqués le master) les titulaires T0 mi-temps et les T0 temps complet. 9 formations différentes qui ont pour caractéristique commune d'être basées sur l'alternance, ce qui nécessite un travail d'ingénierie avec l'EAFIC.

- Les stagiaires à temps complet, lauréats d'un master MEEF et d'un concours : Ils bénéficient d'un accompagnement de 90 h de formation : 60 h de tronc commun et 30/60 h de formation modulable (session d'une journée en fonction de leurs besoins). Le Conseil d'orientation du 27 septembre et les comités de suivi où siègent les représentants de l'EAFIC ont fait des propositions pour la formation modulable. L'EAFIC participera à hauteur de 300 h de formation (modules complémentaires pour avoir un répertoire de modules susceptibles de constituer des parcours différenciés). Les maquettes ont été votées en juin et acceptées par la CFVU en juillet. La formation est massée pour le 1^{er} degré et filée pour le 2nd degré. Une modulation est possible tout au long de l'année. Il apparaît difficile de pouvoir mettre en œuvre une formation disciplinaire pour chacun des 14 parcours dans la formation des stagiaires temps complet car l'INSPE n'a pas forcément les ressources, une modulation est à opérer ainsi qu'un changement d'échelle. Des ajustements des maquettes seront proposés au COSP, CI.
Deux parcours différents sont proposés selon l'expérience du stagiaire : s'il a fait un stage STAR, il entrera en parcours d'approfondissement ; s'il a fait un stage SPA, il fera un parcours de consolidation. Il pourrait y avoir des changements de parcours en fonction des critères à définir. Le parcours sera validé par un DU.
- Les stagiaires à mi-temps qui ont validé un master non MEEF : ils suivent une formation à mi-temps de 229 h pour le 2nd degré et de 250 h pour le 1^{er} degré. Le parcours est constitué de 3 UE et est validé par un DIU. La maquette de formation sera ajustée, en mobilisant les instances (conseil de perfectionnement, COSP, commissions, CI, CFVU) en fonction des besoins des stagiaires. Il faudra recueillir des retours, le COSP pourra nous donner des indices pour travailler ensemble à l'optimisation.

Pour conclure, le dispositif d'accompagnement est au cœur de la formation par alternance. Toute action de formation devrait permettre à nos étudiants et nos stagiaires de percevoir, de confronter cette analyse et par l'action des référents et des tuteurs, de revenir avec de nouvelles interrogations, évaluations des apports, ce retour doit leur permettre d'avoir un nouveau cadre.

Les axes de travail de cette année sont :

- Un référentiel de compétences pour les stagiaires, pour les tuteurs et les référents.
- Le continuum de formation.
- Un ajustement des maquettes stagiaires T0 temps complet et mi-temps.
- La clarification des modalités de financement avec l'UP.
- Les étudiants seront inscrits en inscription administrative principale à l'UP et en secondaire à la Rochelle.

JR Cherouvrier indique qu'initialement, il avait été considéré qu'il y aurait de la formation disciplinaire à organiser pour les 2nd degré T0 temps complet, mais au final, le coût aurait été trop élevé. Par ailleurs, la question de l'inscription administrative à l'UP et/ou à LRU est en suspens.

M. Fayol demande si la diplomation pourrait être affectée.

JR Cherouvrier répond que non, il s'agirait d'une double inscription qui a toujours été faite pour les professeurs stagiaires car la formation transversale se fait toujours sur le site 17 pour minimiser les frais de transport. Jusqu'à présent, la partie disciplinaire se faisait à Poitiers, ce qui est toujours le cas pour les mi-temps.

O Otero précise que la distinction entre les ex STAR et ex SPA engendre un master à 2 vitesses et que c'est en contradiction avec ce qui avait été défendu.

JC Linier indique, pour compléter, que les stagiaires T0 temps complet sont sous la responsabilité de l'académie (pour les ordres de mission et frais de déplacement), ce qui change la façon de fonctionner ensemble. Il a fallu beaucoup travailler ensemble notamment sur le calendrier, la mise en place est compliquée pour tous car le texte est arrivé tardivement et qu'il a fallu prendre en compte les contraintes des établissements. Dans le 1^{er} degré, le format est massé pour permettre le remplacement du stagiaire en formation. Dans le 2nd degré, le protocole de remplacement est activé ou pas par le chef d'établissement. Il a été veillé à ce que le temps à formation ne soit pas sur les mêmes jours d'une semaine à l'autre. Sur la partie modulaire, les modules ne sont pas figés, la Rectrice a souhaité mettre des moyens complémentaires pour des parcours personnalisés. Deux moments dans l'année pour des échanges entre le tuteur et le référent semblent primordiaux afin d'identifier les besoins des stagiaires. Après les congés d'automne, nous aurons des observables transmis par les tuteurs.

S. Diebolt fait part de ses doutes et inquiétudes : le continuum de formation, ce sont des propositions qui prennent l'apparence de modules mais quelle est la politique générale ? Quelle est la place de l'INSPE dans la prise en compte de la formation ?

JC Linier répond que nous sommes dans le processus de construction. Quand il parle de module, ce sont des contenus de formation. Il réaffirme la place centrale du tuteur et se dit prêt à collaborer car des ajustements seront à envisager.

S. Diebolt souligne qu'on parle de parcours individualisé : comment faire pour établir une formation vraiment cohérente dans la mesure où les informations arrivent tardivement, les choses s'établissent au dernier moment, sans pouvoir disposer de temps pour réfléchir. Elle espère qu'on sera en mesure de proposer une formation de qualité.

D Alamargot souscrit à la prudence nécessaire, il rappelle qu'on est dans l'urgence et sous une pression temporelle pour délivrer une formation pour laquelle nous ne proposons des contenus que progressivement. L'INSPE doit mobiliser rapidement son potentiel de formation et dans le même temps, il faut absolument travailler à la rationalisation de l'offre. Les modules ne sont pas des silos, ce sont des éléments de parcours différenciés, selon des groupes de besoins. Il y a lieu d'engager, avec les formateurs de l'EAFc, de l'INSPE, une réflexion au COSP, un travail en journées académiques, en département. Il s'agit d'un chantier qui doit être mené ensemble.

JM Meslier précise que, sur le continuum de formation, pour le 2nd degré, les stagiaires mi-temps notamment viennent de toute la France, il faudrait faire un état des lieux avant de leur proposer une formation. En 1^{er} degré, les résultats du concours ont conduit à constituer des binômes. Les effectifs sont réduits pour les T0 mi-temps sur les sites distants il a donc été décidé de mutualiser.

JC Linier indique qu'il faut tenir compte des contraintes de postes. Il y a peut-être des regroupements à faire.

JR Cherouvrier demande si dans d'autres académies d'autres modèles ont été adoptés. Il serait intéressant d'avoir un retour de ces expérimentations. La contrainte principale, c'est de proposer 8 programmes de 250 h pour 55 étudiants. Il faudrait voir ce qui peut être mutualisé.

JC Linier indique que dans certaines académies, structurellement, il n'y a pas assez de supports mi-temps de décharge. Il va falloir réinterroger le modèle.

S. Volteau rappelle que les mi-temps ne maîtrisent pas les contenus.

E Coussy en tant que représentant des étudiants, indique qu'en CPE, 5 T0 mi-temps devraient être à temps complet. Il souhaite savoir quand les T0 auront le statut d'étudiant. Il paraît indispensable de prendre en compte la dimension humaine.

S Bravard rappelle que l'orientation est faite en fonction du MEEF : si l'étudiant a obtenu le MEEF, il devrait être à temps complet. Il y a des cas spécifiques, des expériences passées de contractuels, certains cas particuliers ont été étudiés et remontés au Ministère, nous sommes en attente de réponse.

D Alamargot indique que les modalités d'inscription n'ont pas été stabilisées (notamment pour la prise en charge des frais d'inscription), il est conscient du désagrément que cela occasionne pour les étudiants.

F Vray indique que la DPF travaille techniquement à la mise en place des inscriptions administratives. Elle pense que la situation devrait se débloquer au cours de la prochaine semaine.

S Pigeaud précise que certains des stagiaires en sont très contents et revendiquent leur droit à la formation. Elle indique que nous avons aussi des témoignages de T0, pour lesquels il y avait eu un doute dans le parcours et qui étaient, quant à eux, enthousiastes à l'idée d'être à mi-temps en formation.

JM Meslier rappelle que quelle que soit la situation du stagiaire, mi-temps ou temps complet, la formation est obligatoire et il y a un cadre à respecter. Il faut avoir une position claire sur les demandes d'autorisations d'absences.

JM Meslier constate que depuis 2013, le revers de cette formation en alternance, est qu'il y a une volonté de la part des étudiants d'assurer leur service en établissement en priorité et il y a donc de nombreuses demandes d'autorisation d'absences et retards en formation.

E Coussy, en prolongation de stage, souhaite faire part de cette anecdote sur la « violence institutionnelle ressentie » : il est venu l'an dernier à la journée thématique de La Rochelle sur l'écriture à l'école, pour laquelle il a été convoqué et qui ne le concernait pas.

JR Cherouvrier répond qu'effectivement, sur la journée thématique de La Rochelle, il indique que cette journée était pour tous les P5 mais que les thèmes étaient loin de préoccupations des CPE.

S Pigeaud a organisé des journées thématiques et à de nombreuses reprises des stagiaires du second degré (pas que CPE) demandent à partir en avance pour pouvoir assister à des conseils de classe, dans leur établissement, parfois loin du lieu de formation. On peut penser que cela peut parfois les mettre en tension. Pour les PE, c'est différent car ils ne sont pas autorisés à quitter leur formation, donc ils ne se posent pas ce type de question.

JC Linier indique que la formation fait partie de leurs obligations réglementaires, de plus les périodes de conseil de classe sont connues.

M. Fayol conclut par les 2 points à retenir :

- les propos du représentant des étudiants, qui évoque l'impression de ne pas être pris en considération,
- la nécessité de réaffirmer l'obligation de présence à la formation et de clarifier les motifs d'absence (conseils de classe, etc.).

6. Point sur la préparation à l'épreuve orale et les pistes d'amélioration

M Fayol a souhaité qu'un bilan de la préparation à l'oral soit fait afin de recueillir le point de vue des étudiants. A la dernière séance du conseil d'institut, 3 membres avaient accepté de faire le point.

S. Volteau indique qu'elle a envoyé un mail sur la liste des enseignants mais n'a reçu que 2 retours.

S. Bravard, pour le site de la Vienne, informe qu'un état des lieux a été fait. La préparation va être envisagée différemment au regard des heures maquettes de cette année. Aussi, la collègue Géraldine Hardouin a recueilli l'ensemble des questionnements des étudiants de l'an dernier et pour l'année en cours et à venir, la préparation est lissée sur les 2 années de Master, dans le cadre de l'UE 3. Il a été tenu compte des retours des étudiants.

JM Meslier indique que pour ce qui concerne le site d'Angoulême 1^{er} degré et l'ensemble du 2nd degré, il n'a eu aucun retour et rappelle qu'il n'y a pas eu de rallonge budgétaire pour préparer à ces oraux. Il a été demandé aux collègues de réorienter leur formation. Pour le 2nd degré, les étudiants ne sont plus dans l'académie, il va être difficile de recueillir leur avis. Il a proposé que les collègues participent à ces épreuves orales, ce qui a été fait en SVT, Maths et Physique Chimie. La préparation a été lissée sur 3 semestres a *minima*.

JR Cherouvrier précise que pour La Rochelle, il a eu quelques retours de responsables de parcours 2nd degré car des collègues sont allés assister aux épreuves. Cette année, quelques M1 devraient pouvoir y aller également. Il indique que pour le CRPE, il n'a pas été possible d'assister aux oraux, les sujets étaient très liés aux valeurs de la république qui eux-mêmes étaient très liés au système éducatif. L'UE 3 réunit tous ces champs avec une évaluation commune.

S. Diebolt indique que pour le 1^{er} degré les derniers rapports de jurys datent de 2019.

G. Garnier note qu'en Histoire Géographie, il y a eu un rapport de jury.

A Charamon-Hill indique que le rapport en Anglais doit être produit.

JC Linier rappelle que le sujet des rapports de jury a déjà été évoqué et qu'il avait transmis l'information à M. Claverie. Pour les oraux, il s'engage à en parler à la Rectrice.

M. Fayol note qu'on attend donc les rapports.

Dans le cas des CPE, on a le recul sur ces questions, il serait intéressant de réfléchir à comment capitaliser cette expérience pour qu'elle soit profitable.

7. Questions diverses

M. Coussy demande quelles seront les modalités de titularisation pour les stagiaires en prolongation. Y aura-t-il une validation tripartite ?

JC Linier répond que les textes ne sont pas encore publiés sur les conditions de titularisation, mais qu'en ce qui concerne les lauréats de l'ancien concours, les conditions seront *a priori* les mêmes qu'auparavant.

S. Volteau rappelle que les représentants des usagers sont 4 selon les textes et qu'il n'y aura pas d'usagers jusqu'aux prochaines élections.

D Alamargot indique qu'une élection devrait être organisée le plus rapidement possible et que cette remarque pose effectivement une vraie question pour le fonctionnement de l'instance. S. Volteau : élections de février 2023.

JM Meslier souligne qu'il peut y avoir des membres qui ont une voix consultative, on pourrait peut-être inviter des étudiants à titre consultatif en attendant l'élection.

M. Fayol ajoute qu'effectivement, il n'y a aucune raison d'écarter des étudiants sur des questions précises, on peut inviter qui on veut.

Y. Blandin souhaite évoquer la réforme de l'entrée en master et la forte répercussion sur les étudiants de licence. Il attire l'attention sur la nécessité de rester vigilant sur la réforme à mettre en place.

M. Fayol indique que le représentant extérieur de la MAIF désigné par le conseil est parti à la retraite et qu'il faudra se poser la question de sa succession. La MAIF propose un nouveau représentant, M Fayol demande aux membres du CI si cela leur paraît acceptable.

D Alamargot précise qu'un nom a été proposé par la MAIF.

M. Fayol demande si le CI vote sur une personne ou sur le principe du remplacement.

Les membres du CI ne manifestent aucune opposition au principe de remplacement.

M. Fayol annonce que puisqu'il n'y a pas d'opposition, nous pourrions dire au représentant de la MAIF que nous aurons le plaisir de l'accueillir la prochaine fois. Il conclut en souhaitant que les étudiants stagiaires T0 soient bientôt inscrits.

Fin de la séance à 16 h 44.

Prochain CI : 15 novembre matin.

Le Président de séance
M Fayol,



Le directeur de l'INSPÉ
D Alamargot,



La secrétaire de séance
Frédérique Vray,

